

Jeudi 16 novembre 1944

Hors-série

BULLETIN OFFICIEL
DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

NUMÉRO SPÉCIAL
CONSACRÉ AUX TRAVAUX
DE LA
COMMISSION POUR LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT
RÉUNIE A ALGER
DE MARS A SEPTEMBRE 1944

Prix de ce numéro : 10 francs (en vente au Ministère de l'Éducation Nationale, 110, rue de Grenelle, et à l'Imprimerie Nationale, 27, rue de la Convention, C. C. P. PARIS 139.71).
Ce numéro est envoyé gratuitement aux abonnés.

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1944

RAPPORT GÉNÉRAL¹
SUR LES TRAVAUX
DE LA
COMMISSION POUR LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT
PRÉSENTÉ PAR

M. MARCEL DURRY

Maître de Conférences à la Faculté de Lettres de l'Université de Paris

¹ La dactylographe se propose de faire ressortir en caractères gras les éléments essentiels de ce rapport.

I. MOTIFS ET TENDANCES

1. But de la Commission

La Commission créée le 21 janvier 1944 par M. René Capitant, Commissaire à l'Education nationale et à la Jeunesse, pour étudier la réforme de l'enseignement français, ne pouvait prétendre élaborer un projet de réforme complet ni encore moins établir le plan d'une réforme immédiatement applicable. Il est peu de matières plus délicates, puisqu'une réforme de l'enseignement doit avoir sur l'avenir du pays de profondes et lointaines répercussions. La Commission ne pouvait qu'interpréter les vœux de l'Empire libéré, recueillir l'écho des volontés de la France opprimée, dégager quelques principes, et les proposer à la réflexion et à la discussion des Français, avant que l'Assemblée constituante ne prenne, à la suite d'un large débat et en pleine connaissance de cause, les décisions audacieuses et prudentes qui lui paraîtront s'imposer. A cela se bornait notre rôle.

La Commission a pourtant estimé que sa tâche était importante et urgente, et cela pour trois raisons.

Un désir ardent de renouvellement anime aujourd'hui tous les Français, hors de France comme en France. Les années troubles d'avant-guerre, aussi bien que l'ignoble réaction qui s'est affublée du nom de « révolution nationale », ont forgé en nous tous le désir d'une vraie révolution et d'un pays rajeuni. **Un retour total en arrière non plus que des innovations timides ou partielles ne peuvent nous satisfaire.** « La France n'aura pas subi ce qu'elle subit pour reblanchir des sépulchres ». Cela est plus vrai dans le domaine de l'enseignement que partout ailleurs, **tant sont étroitement liées politique nationale et éducation.**

Dans ce domaine, les aspirations à un rajeunissement vigoureux n'ont rien de vague. La France sait ce qui lui manquait avant la guerre et qui lui manque plus que jamais. Un plan de réforme avait été conçu en 1937, 1938, 1939, et la cure avait été entreprise, de façon mesquine et hésitante, il est vrai, mais enfin la voie était tracée. **Il faut renouer le fil des réformes de Jean Zay**, et reprendre avec hardiesse la cure interrompue, en y employant à dose massive des remèdes énergiques.

Depuis cinq ans, nous nous sommes enrichis des cruelles leçons de l'expérience. C'est à la lumière de la défaite et de la trahison, à la lumière aussi de la lutte et de la résistance que nous pouvons juger nos institutions scolaires et leur valeur formatrice. D'autre part, **nous ne pouvons pas ignorer l'évolution de l'école en Russie, la triple révolution qui change le visage de l'école britannique, les nouvelles méthodes pédagogiques qui font aussi leur chemin aux Etats-Unis.** Il n'est pas question de se mettre à la remorque de l'étranger, mais, si les motifs du changement sont les mêmes chez nos alliés que chez nous, il est du plus haut intérêt de connaître les solutions qu'ils ont choisies.

2. Sa méthode.

Dans les circonstances peu favorables où elle se trouvait placée, la Commission a cherché à mener une enquête aussi vaste que possible. Non seulement elle a été composée des principales compétences présentes à ce moment en Afrique du Nord, mais les diverses sous-commissions entre lesquelles s'est réparti le travail ont eu l'occasion d'entendre ou de s'agréger les diverses personnalités appartenant à tous les milieux, qui pouvaient éclairer leur recherches ; un grand nombre de rapports ont ainsi été rédigés, puis distribués à tous les membres de la Commission ; d'autre part, les projets de réforme étudiés à la même époque par les congrès pédagogiques ou publiés dans des revues n'ont pas laissé la Commission indifférente (Annexe n°I) ; enfin, elle a été renseignée, tant par le Commissariat aux Etudes que par le Bureau d'Etudes du Commissariat à l'Education, sur les plans élaborés en France par les mouvements de résistance ainsi que sur les réformes en cours en Grande-Bretagne (Annexe n°II) et aux Etats-Unis (Annexe n°III).

Chaque grande question, étudiée en sous-commission, est ensuite revenue en discussion devant la Commission plénière. Les échanges de vues ont été souvent passionnés, toujours féconds. L'unanimité s'est rarement faite sur les solutions de détails ; si vifs que les débats aient parfois été à propos de problèmes d'importance minime, **un accord complet s'est pourtant fait sur les points essentiels, sur les questions**

vitaux. C'est sur ces points qu'il convient d'insister ici, puisque aussi bien les aménagements de détail seront déterminés par la suite et en France.

3. Ce que vaut l'enseignement français.

La Commission a été unanime à reconnaître la valeur de notre enseignement dans le passé et aujourd'hui encore. C'est un enseignement de qualité, qui vise haut et loin et qui imprime profondément sa marque. C'est un enseignement exigeant, mal satisfait des demi-mesures, des apparences, des résultats superficiels. Il est pleinement voué au service de l'esprit. Age pour âge et classe pour classe, les bons élèves de nos écoles se montrent égaux ou supérieurs à ceux de l'étranger par leur savoir et leur intelligence. A cet enseignement de qualité la France ne renoncera pas.

Cependant il faut reconnaître - là-dessus aussi l'unanimité s'est faite - que **le rendement de cet enseignement devenait de plus en plus mauvais.** Malgré la foule qui se pressait dans les lycées et les collèges, **la France formait peu de chercheurs, peu de savants, peu de techniciens. Le baccalauréat, avili et mécanisé,** donnait des pourcentages indigents malgré un « bachotage » inhumain. Ce « bachotage » était d'ailleurs général, aussi bien pour les concours techniques, l'entrée aux « grandes écoles », que pour le brevet élémentaire ou même le certificat d'études. Les officines d'enseignement à forfait se multipliaient et s'engraissaient. **Les élèves, accablés par des programmes et des horaires invraisemblables,** ne prenaient plus d'intérêt à leurs études, ni à leur avenir, et certains maîtres semblaient avoir quelque peu perdu la foi.

Sur la valeur éducative de notre enseignement et sur les caractères qu'il a formés, il faut être plus réservé. Cependant, il semble bien que, si les hommes du peuple, formés par l'école primaire, se sont montrés - malgré des lacunes et de l'ignorance - admirablement courageux et patients pendant la guerre ouverte et la guerre clandestine, et si les universitaires ont donné un magnifique exemple, les « élites », compte tenu d'honorables exceptions individuelles, ont montré, elles, un manque lamentable de caractère. La défaite et la tyrannie n'ont été ce qu'elles ont été que par la défaillance, la carence ou la trahison des classes dirigeantes dans la marine ou l'armée, la politique ou la finance, l'industrie ou le commerce. **Ceux qui pouvaient se dire issus des sommets de notre enseignement sont ceux dont la lâcheté a été la plus éclatante.**

4. Le vrai problème ; égalité réelle devant l'enseignement

La principale raison de cette situation paradoxale : une culture de haute valeur qui ne profite vraiment ni à l'intelligence de la nation, ni à son âme, **doit être cherchée dans le caractère traditionnel de notre enseignement secondaire, enseignement de caste qui continuait à maintenir en France une féodalité de l'argent et des charges.**

Les conciliations tentées par le passé, les prétendues réformes (singulières réformes qui ne touchaient jamais aux méthodes et effleuraient à peine les programmes !) ont été inopérantes parce qu'elles ne tranchaient pas la vraie, la seule question, celle de l'égalité réelle devant l'enseignement. **Le maintien des écoles primaires supérieures et du certificat d'études à douze ans entretenaient la plaie qu'ils prétendaient panser.** La gratuité de l'enseignement secondaire était illusoire, si l'on songe aux frais qui restaient à la charge des familles. **Le mythe du pur mandarinat - selon lequel tout enfant, quelle que soit sa naissance, peut arriver aux plus hautes fonctions, à condition de grimper sans accident toute l'échelle des examens - a été une longue et triste duperie.**² Malgré des discours sonores et des bourses chiches, les cancre restaient dans les lycées et les

² Commentaire personnel : On comprend pourquoi le diagnostic de cette Commission et de celles qui l'ont suivie était biaisé : 1) Au lieu de songer à prolonger les EPS on les a supprimées au prétexte qu'elles ne permettaient pas aux élèves de faire des études longues, et on a calqué l'enseignement de « masse » sur les études longues d'antan destinées à une frange de la population qui, d'ailleurs, ne réussissait pas particulièrement bien ses études (mais peu importe puisqu'ils avaient les relations sociales nécessaires pour s'en sortir). 2) Il est tout à fait faux de prétendre que l'ascenseur social était un mythe : il suffit d'étudier les C.V. des membres de la classe politique ou savante de l'après guerre pour réaliser qu'un grand nombre

élèves doués aux champs et à l'usine. Non qu'il ne faille pas d'hommes de valeur à l'usine ou aux champs, mais nous souhaitons qu'ils goûtent d'abord aux joies de l'humanisme. A la veille de cette guerre, nous étions loin encore du rêve exprimé par Albert Thierry à la veille de la précédente : « Ainsi le garçon terrassier ou maçon : par l'histoire il se sentirait révolutionnaire ; par la logique, critique ; par la métaphysique, capable de concevoir les problèmes capitaux que le monde impose à l'homme. » Depuis trente ans se sont succédé les efforts des Compagnons de l'Université nouvelle, ceux d'Edouard Herriot et de tant d'autres ; et **l'Ecole unique, école secondaire pour tous faisant directement suite à l'école primaire pour tous en une progression continue**, n'est pas encore réalisée. C'est sans nul doute par là que doit commencer la réforme, de l'opinion unanime de la Commission. Cette idée essentielle a été le centre et la base de tous les projets qu'elle a élaborés pendant les cinq mois qu'a duré sa session, projets dont voici les grandes lignes.

II. LE SECOND DEGRÉ GRATUIT ET OBLIGATOIRE.

5. Le principe

Le principe essentiel posé par la Commission est qu'à la sortie de l'école du premier degré tous les enfants passeront dans le second degré. Autrement dit, l'enseignement du second degré sera gratuit et obligatoire pour tous les Français, garçons ou filles. La scolarité régulière sera obligatoire, pour toutes les branches de l'enseignement, jusqu'à la fin du premier cycle secondaire, soit jusqu'à l'âge moyen de quinze ans. A ce moment, les élèves engagés dans le classique, le moderne et les branches du technique qui demandent le plus de connaissances continueront la scolarité jusqu'au baccalauréat complet, soit jusqu'à l'âge moyen de dix-huit ans. Jusqu'au même âge, les autres, qui constitueront la majorité, seront, en dehors des heures d'apprentissage, soumis à un enseignement post-scolaire. C'est seulement à partir de dix-huit ans - âge moyen - que se fera l'entrée dans la profession ou dans les études supérieures, études qui peuvent elles-mêmes être désintéressées ou professionnelles.

6. Les conséquences.

Cette mesure absolument générale devra, quand elle pourra être appliquée partout avec rigueur et avec compétence, avoir deux conséquences :

D'une part, elle assurera l'égalité de tous les citoyens devant l'éducation et donnera à chaque Français sa chance, en mettant à son service, depuis l'enfance jusqu'à la fin de l'adolescence, toutes les ressources pédagogiques dont disposera l'Etat ;

D'autre part, elle drainera la Nation entière pour en dégager les multiples élites que réclame la vie industrielle, agricole, commerciale, intellectuelle, artistique et administrative de la France, **élites beaucoup plus diverses et beaucoup plus importantes en effectifs que celles du passé.**

7. Laïcité et monopole.

L'enseignement donné par l'Etat sera laïque. **L'enseignement du second degré restera donc laïque comme il l'est actuellement et comme l'est l'enseignement public du premier degré.** C'est dire qu'aucun élève ne devra se trouver empêché, par la barrière d'une exclusive confessionnelle, de poursuivre les études secondaires auxquelles il a été jugé apte, de même qu'il ne doit pas être arrêté par des frais d'études ou la question de son entretien jusqu'à la fin de la scolarité.

Ce principe de laïcité, qui est traditionnellement uni, en France, à ceux de la gratuité et de l'obligation

d'entre eux n'étaient pas nés avec une cuiller en argent dans la bouche.

scolaire, joint à d'autres considérations d'ordre pédagogique ou national, **a déterminé un bon nombre des membres de la Commission à envisager le monopole de l'enseignement.** La fusion définitive des « deux jeunesses » dont parlait Waldeck Rousseau, donc la véritable Ecole unique, ne pourront se réaliser, estiment-ils, que si l'Etat prend en main toute l'éducation nationale et si l'esprit de caste ne trouve pas de foyers où il pourrait se réfugier ou renaître.

Si importante qu'elle soit, **cette question du monopole n'a pas été résolue** par la Commission, qui a considéré qu'il s'agissait là d'une affaire d'Etat plus que d'une affaire pédagogique, et qu'il convenait de la laisser au jugement des représentants du peuple et à celui du Gouvernement.

8. Mise en garde.

L'obligation scolaire considérée ici diffère profondément d'une prolongation de la scolarité primaire obligatoire. Il ne s'agit pas de maintenir à l'école un ou deux ans de plus, pour des raisons pédagogiques et sociales, des adolescents qui ont reçu, avant treize ans, un bagage sommaire destiné à leur suffire leur vie durant. Il s'agit d'assurer la préparation à la vie de tous les adolescents jusqu'à 18 ans. Il sera donc demandé aux maîtres chargés de cet enseignement une tournure d'esprit toute spéciale. Du temps passera avant que les cadres de l'enseignement technique, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire ou primaire supérieur (ou d'autres cadres) puissent nous fournir les milliers de professeurs qui vont être nécessaires. De même, les écoles devront être construites par centaines, surtout pour l'enseignement technique. Il est donc évident que la réforme ne pourra se faire que graduellement. Il est vraisemblable qu'on pourra assurer assez vite l'enseignement moderne jusqu'à 15 ans dans les villes de plus de 10.000 habitants ; on pourra même assurer les deux années d'orientation prévues entre 11 et 13 ans, dans les bourgades d'importance moindre ; mais ces premières réalisations probables donneront une idée très fautive du plan d'ensemble, qu'il ne faudra pas perdre de vue, et qui tend à multiplier les centres d'enseignement du second degré, qu'il s'agisse d'enseignement technique, agricole, commercial ou industriel ou qu'il s'agisse d'enseignement classique ou moderne.

III. TRANSFORMATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

9. Antichambre désormais.

Bien qu'elle semble ne concerner que l'étage moyen de l'enseignement - l'école secondaire technique, classique ou moderne - la mesure générale dont le principe est ainsi adopté aura des répercussions et sur l'étage élémentaire et sur l'étage supérieur de cet enseignement. Son contre-coup sur l'école primaire, en particulier, sera immédiat.

A l'origine, l'école primaire était pour la masse de la nation la seule école. Elle est restée jusqu'aujourd'hui, pour la majorité des Français, la seule école. On y passe six ou sept ans, et on en emporte un bagage qui doit servir toute la vie. Avant douze ou treize ans, il faut y acquérir, non seulement les moyens de la connaissance, lire, écrire, compter, mais un ensemble de notions pratiques ou théoriques qui serviront plus tard, bien plus tard, et qu'on n'aura plus jamais la possibilité d'acquérir ailleurs. Dans tout ce qu'il a de modeste et de sommaire, l'enseignement primaire est un enseignement complet, formé, achevé, qui se suffit à lui-même. Dès l'instant où tous les élèves qui en sortiront suivront ensuite un cycle d'études du second degré, dès l'instant où il n'en sera aucun qui entre d'emblée dans la vie, **l'enseignement élémentaire deviendra par définition un enseignement préparatoire, un enseignement ouvert sur l'avenir, un enseignement proprement primaire**³.

Les classes élémentaires des lycées et collèges disparaîtront sans rémission, n'ayant plus de raison d'être ; en revanche l'enseignement élémentaire tout entier héritera de la tournure d'esprit, de l'orientation que les tenants

³ Commentaire personnel : Et voici l'erreur fondamentale qui a été commise : Modifier le primaire. Il suffit d'ailleurs de voir le succès continu auprès d'une certaine élite d'un célèbre cours privé hors contrat parisien, qui a maintenu l'idée d'un primaire « complet, formé, achevé », pour voir ce dont on a privé l'ensemble des enfants de France.

de ces classes disaient être la leur : préparer les élèves à profiter au maximum de leurs études secondaires.

De là un certain changement d'atmosphère ; de là aussi une transformation inévitable des programmes et des méthodes.

10. Programmes allégés.

L'école élémentaire verra son programme d'arithmétique et de géométrie allégé. L'étude de la nature pourra se faire plus simplement, de façon plus concrète et moins hâtive, sans s'encombrer de nomenclatures. On pourra maintenir et renforcer les admirables traditions de soin et de scrupule qui sont les siennes dans le domaine de l'écriture, de l'orthographe, du calcul élémentaire. **On devra améliorer l'enseignement de la lecture**, de l'élocution, de la rédaction et renouveler ou **introduire la pratique d'autres moyens d'expression tels que les travaux manuels, la musique et le chant, le dessin et la peinture, la danse, les jeux scéniques.** On pourra donner enfin à la culture physique la place importante à laquelle elle a droit. **L'allègement considérable obtenu par cette refonte permettra d'introduire** localement, suivant les facilités matérielles et les capacités du personnel, **les enseignements hors programme** qui bien des maîtres ont souvent rêvé de donner, **dans le domaine artisanal, régionaliste ou scientifique.**

11. Méthodes actives⁴.

De même que les programmes seront mieux adaptés au champ de compréhension des enfants, à leur puissance d'attention ou leur faculté de jugement, de même les méthodes pourront se modeler sur les caractères spécifiques de la seconde enfance, de sept ans à la puberté, au lieu de se modeler, comme par le passé, sur les exigences d'une programme strict à étudier dans les temps limité. **C'est dire que l'enseignement passif et collectif fera place graduellement à un enseignement actif et aussi individuel que possible.** La France n'aura pas de peine à rejoindre et à dépasser les pays qui l'ont devancée sur la voie de l'école active : la Belgique, la Suisse, la Russie et plus récemment la Grande-Bretagne et une partie des Etats-Unis ; de multiples essais ont été tentés avant et pendant la guerre par des instituteurs enthousiastes ; leur expérience sera précieuse. **Méthode des centres d'intérêt qui abat les cloisons entre des disciplines artificiellement séparées ; système des équipes, surtout dans les grandes classes ; éducation morale et apprentissage de la vie sociale par l'autonomie graduelle ; encouragement à l'imagination par la composition libre en rédaction, en dessin, en musique ; contrôle collectif des progrès et de la discipline ; initiation à la recherche par un système de fiches et d'index et l'enrichissement des bibliothèques scolaires ; emploi généralisé des maquettes, des graphiques, des modèles réduits ; contacts entre l'école et la vie quotidienne ; part considérable donnée à l'atelier, au jardin, au laboratoire ; emploi de méthodes plus scientifiques pour l'apprentissage de l'écriture, de la lecture, de certaines parties du calcul ; surtout un appel constant à la curiosité, à l'initiative, à l'effort des élèves.** Le grand devoir de l'école élémentaire est de donner le goût d'apprendre.

12. La section préparatoire.

C'est dans les petites classes que l'essai des méthodes actives sera le plus indiqué, le plus facile et le plus urgent.

Le plus indiqué, parce que la souplesse des programmes qu'on suivait jusqu'ici dans la section préparatoire et dans la première année du cours élémentaire permet aisément de donner un coup de barre vers un enseignement concret et plus individuel que collectif, et parce que les maîtres n'auront pas à faire un trop gros

⁴ Commentaire personnel : Ce paragraphe contient en germe toutes les dérives actuelles de l'école primaire et de certaines activités ultérieures de type IDD, TPE, etc.. et bien sûr, l'encouragement à l'utilisation de la méthode globale pour l'apprentissage de la lecture, sous prétexte qu'elle serait scientifique.

effort d'adaptation. **Le plus facile, parce que les enfants, soit qu'ils arrivent de leur famille, soit qu'ils aient fait un an ou deux d'école maternelle, ne seront pas encore façonnés au moule de la tradition. Le plus urgent, parce qu'il faut commencer immédiatement dans les petites classes si l'on veut arriver en six ans à transformer l'école primaire pour en faire le socle d'un enseignement national du second degré.**

On arrivera à ce résultat par plusieurs voies, soit en affectant à ces petites classes les maîtres spécialistes des méthodes actives, **soit en appelant à y enseigner des institutrices maternelles, puisque l'école maternelle est aujourd'hui imprégnée de l'esprit de l'école active, et fort en avance à cet égard sur l'enseignement primaire**, soit encore en rattachant aux écoles maternelles, comme on le demandait avant guerre, la section préparatoire des écoles primaires.

IV. LES TROIS BRANCHES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE

13. Orientation, maître principal et éducation.

A la sortie du primaire, rappelons-le, tous les enfants sont versés dans le secondaire. Comme par le passé, **l'enseignement du second degré sera divisé en trois ordres : le technique, le moderne et le classique.**

Ces trois ordres d'enseignement seront mis sur le même plan et donnés dans des bâtiments comparables par des maîtres de grade égal. Ils seront eux-mêmes ramifiés, surtout dans les plus hautes classes, en autant de types d'enseignement que l'expérience le montrera nécessaire ; cela est particulièrement évident pour le technique. On ne peut prétendre mouler l'infinie variété des esprits, des caractères et des vocations sur trois ou quatre types rigides d'enseignement, aux disciplines toutes obligatoires ; on ne peut pas non plus, il est vrai, et surtout dans les petites villes, offrir à tous les adolescents l'enseignement qui conviendrait le mieux à chacun ; on peut du moins leur offrir un enseignement secondaire graduellement diversifié où le degré de spécialisation aille croissant de la sixième au baccalauréat, au fur et à mesure que l'élève prend conscience de ses goûts et de ses capacités.

A quel moment convient-il de commencer cette orientation scolaire (orientation qui deviendra, d'année en année, une ébauche d'orientation professionnelle) et de faire passer l'enfant d'un enseignement élémentaire non spécialisé à un enseignement moyen graduellement spécialisé ? En d'autres termes, **quel est l'âge *optimum* pour le passage du primaire au secondaire ?**

Des discussions longues et animées ont eu lieu au sein de la Commission, les uns soutenaient que l'enfant de onze ans peut utilement en finir avec un enseignement uniforme, qu'à ce moment déjà il a le goût de choisir, le désir de s'orienter, et qu'on peut commencer à discerner ses aptitudes ; les autres soutenaient qu'une orientation précoce est dangereuse, qu'une formation solide doit être donnée à tous jusqu'à treize ans, âge où l'adolescent commence à voir clair dans ses préférences et ses capacités, âge à partir duquel l'intelligence « ne progresse qu'en se différenciant ».

Cette période, comprise entre l'âge moyen de onze ans et l'âge moyen de treize ans, correspond au Cours Supérieur (première et deuxième années) des écoles primaires et aux classes de Sixième et Cinquième des lycées et collèges. C'est précisément la marge sur laquelle, dans le passé, se sont produits tous les chevauchements, les conflits et les doubles emplois entre le primaire et le secondaire. Pour fixer les idées, **la Commission a envisagé l'âge moyen de douze ans comme devant être celui de la coupure, coupure qui se placerait ainsi à la fin du Cours Supérieur première année et à l'entrée de la Cinquième.** Cette solution donnerait donc cinq ans à l'enseignement primaire (non compris la section préparatoire) et trois ans au premier cycle du second degré (Cinquième, Quatrième et Troisième), retardant d'un an l'initiation aux langues et au latin.

Cette coupure à douze ans n'est pas pleinement satisfaisante. Elle vient se placer entre deux classes

étroitement parentes (aussi bien dans le système primaire que dans le système secondaire traditionnels) et au moment où l'enfant a le plus grand besoin d'être suivi de près. En tout état de cause, sa dernière année de scolarité primaire (âge moyen onze ans) devra être une année d'orientation, et sa première année de scolarité secondaire (âge moyen douze ans), aussi.

Ces considérations nous ramèneraient volontiers aux classes d'orientation, essayées avant la guerre non sans timidité et sans gaucherie. On imagine assez bien deux années d'études, où les élèves, peu nombreux, suivis par des maîtres avertis, pourraient gauchir légèrement leurs études de trimestre en trimestre et arriver à la fin de la cinquième dans des sections *distinctes* les unes des autres sans en être très *distantes*. Il n'est pas indispensable de décider maintenant si ces classes sont rattachées au premier ou au second degré, dès l'instant qu'elles seront installées dans des locaux commodes, riches en matériel, et qu'elles seront conduites par des maîtres clairvoyants, actifs, habitués aux enfants de cet âge. Il y aura des flottements au début, comme il y en a eu avant la guerre ; mais d'ici peu d'années, les enseignements qui y conflueront seront un primaire et un secondaire profondément transformés, et rapprochés sans doute jusqu'à presque se confondre. Une solution qui semblerait provisoirement acceptable serait de détacher dans ces classes, comme professeurs principaux, de bons instituteurs de Cours Complémentaire ou des professeurs d'E.P.S., les spécialistes secondaires donnant d'autres enseignements.

Le maître principal paraît, en effet, devoir être un trait saillant de ce bref « cycle d'orientation ». L'enfant qui sort des études primaires est presque toujours dérouté par la multiplicité des maîtres, dont les manières, la tournure d'esprit et les méthodes diffèrent toujours et divergent parfois. Le maître principal, dans les petites classes du second degré, a souvent eu un rôle capital dans la formation de l'esprit des élèves et aussi dans la formation de leur caractère. C'est normalement à lui que doit revenir le rôle éducateur que nos maîtres secondaires - par délicatesse et par pudeur semble-t-il - ont si rarement voulu assumer dans le passé. **Dans la mesure où les programmes seront allégés et assouplis, et la situation des professeurs matériellement meilleure, le maître principal aura le loisir de travailler à changer l'atmosphère scolaire, à employer les méthodes actives, le système des équipes et tout ce qui peut aider à la formation morale et sociale des adolescents.** Cela ne signifie pas qu'il sera le seul à assumer cette responsabilité ; chacun des autres professeurs est aussi responsable de cette éducation, et l'enseignement de sa spécialité ne doit venir qu'au second rang, après l'éducation des caractères.

14. Suppression des examens.

Puisque tous les élèves sortis de l'école primaire suivront obligatoirement l'école secondaire jusqu'à quinze ans, il ne saurait y avoir d'examen de sélection à la fin des études primaires. L'examen du certificat d'études primaires élémentaires sera donc aboli ainsi que celui des bourses (première série), et celui d'admission en Sixième ou dans l'année préparatoire des écoles pratiques et des E.P.S. Une pareille réforme, qui a des adversaires et qui surprendra l'opinion publique, paraît devoir être pédagogiquement salubre, et elle délivrera les maîtres, les enfants et les familles de la plus lourde hypothèque dont soit grevé notre enseignement (la plus lourde, car l'hypothèque du baccalauréat ne pèse que sur une petite partie de la nation). L'enfant, au sortir de l'école élémentaire, sera suivi d'un livret scolaire qui donnera une première idée de ses aptitudes et de ses connaissances. On l'examinera alors, non pas avec l'idée de l'accepter ou de le rejeter suivant ce qu'il saura ou ne saura pas, mais comme un chausseur prend les mesures de son client, et on essaiera de lui trouver provisoirement chaussure à son pied parmi les différentes sections de la classe d'orientation, la caractéristique de ces sections étant, répétons-le, d'être ouvertes et de permettre ainsi, chaque trimestre par exemple, le passage de l'une à l'autre. **Ce premier diagnostic d'orientation**, que d'autres suivront au cours des deux premières années, **devra**, pour être fructueux, **être établi non seulement par les maîtres, mais aussi par des orienteurs ou des spécialistes de psychotechnique : il ne saurait consister en une simple inspection des connaissances acquises.**

Il est à souhaiter que, pendant le cours de ses études secondaires, l'élève ne soit pas non plus hanté par

l'angoisse d'un examen final qui doit être son salut ou sa condamnation, mais qu'il puisse s'adonner aux disciplines scolaires pour elles-mêmes, et non par calcul⁵. La Commission a estimé qu'il devait en être ainsi jusqu'à la fin de la scolarité régulière obligatoire, soit jusqu'à la fin de la Troisième (quinze ans). **A ce moment, tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études, recevront un document (établi par l'établissement dont ils sortent, et non par un jury extérieur à lui), qui fera foi de leur travail et de leurs progrès dans l'ordre d'études qu'ils auront suivi.** La Commission a envisagé de donner deux noms différents à ce brevet, suivant qu'une certaine moyenne aura été, ou non, obtenue, comme c'est l'usage déjà dans certaines écoles techniques. Mais peut-être le principe même de la moyenne, qui n'a guère de sens quand il s'agit de disciplines différentes, par exemple d'un 18 en calcul et d'un 2 en orthographe donnant une moyenne de 10, en a-t-il encore moins quand il s'agit d'options qui pourront différer suivant les écoles et suivant les élèves d'une même école.

De ce fait, tous les examens de passage seront supprimés, dans le primaire comme dans le premier cycle du secondaire ; un cauchemar de moins pour les élèves, les maîtres, les familles et les administrateurs. Deux solutions seulement : le redoublement, très rare, quand la fréquentation scolaire n'a pas été normale (voyage, maladie), ou le passage dans la classe supérieure de la même branche d'étude ou d'une autre branche.

Le problème du baccalauréat se pose un peu différemment. Il sera examiné plus loin ?

D'une façon générale, **le désir de la Commission est qu'un élève ne soit pas arrêté ou retardé dans ses études par une mauvaise orientation qui l'engagerait dans une impasse, mais aussi que nulle orientation ne soit jamais considérée comme définitive**, et que, pour cela, soient multipliés jusqu'à l'enseignement supérieur les raccords et les ponts qui permettent toujours de corriger les erreurs d'aiguillage.

15. Importance du technique.

La Commission a consacré à l'enseignement technique une partie considérable de ses travaux. Il ressort des données statistiques qui lui ont été fournies que l'enseignement technique et professionnel a été jusqu'ici le parent pauvre, le grand déshérité de notre système scolaire. Or les besoins du pays veulent qu'il ait, numériquement, des effectifs bien plus grands que les deux autres ordres et, moralement, un niveau et un prestige égaux aux leurs. **L'énorme importance d'une organisation nationale de l'enseignement technique doit donc être hautement affirmée.** (Annexe n°IV.)

L'installation des locaux et la formation des maîtres ont rarement été jusqu'ici ce qu'elles devraient être. Les écoles pratiques sont plus des écoles professionnelles que des écoles de culture intellectuelle et manuelle, et visent trop tôt à la spécialisation ; les sections professionnelles annexées aux E.P.S. sont trop peu nombreuses, celles qui sont annexées aux Cours Complémentaires sont en nombre infime et d'un niveau médiocre ; seules, les écoles nationales professionnelles, centralisées et peu nombreuses elles aussi, donnent un enseignement comparable à celui des lycées. D'autre part, le plan d'études dressé par la loi de 1939, tablant sur un certificat d'études à treize ans, suivi d'une année préparatoire, fait commencer le premier cycle à quatorze ans pour finir à dix-sept, ce qui paraît être, socialement et pédagogiquement, deux ans trop tard. Enfin, l'équipement de la plupart des ateliers et des laboratoires, qui était déjà démodé avant la guerre, va se trouver complètement archaïque en face des techniques que la guerre a fait avancer à pas de géant. Il faut donc concevoir un plan très vaste de construction et d'équipement, et le recrutement de maîtres qualifiés. En attendant que l'Etat puisse assurer lui-même la bonne marche d'un nombre d'écoles quadruple ou quintuple du nombre actuel, il faudra que les départements du Travail et de la Main d'oeuvre obtiennent pour lui, de l'industrie privée, les locaux, le matériel et les maîtres nécessaires à la période de transition.

L'avis de la Commission a été, puisque l'organisation d'un enseignement technique à l'échelon communal semble impossible, de tendre à l'organiser du moins, et grâce à des autobus de ramassage, à l'échelon cantonal où un organisme de ce genre sera utile, non seulement aux élèves, mais aussi à leurs parents.

L'enseignement secondaire technique, quand il sera enfin constitué, ne sera pas un enseignement

⁵ Note personnelle : quelle méconnaissance de la nature humaine ! ou plutôt quelle envie de prendre des idéaux pour la réalité !

professionnel, dans son premier cycle tout au moins, et laissera à l'adolescent, jusqu'à quinze ans, la possibilité d'un changement d'aiguillage à l'intérieur du technique ou même vers le moderne ou le classique. C'est le second cycle qui commencera une spécialisation marquée, soit que l'élève vise le baccalauréat technique et des études techniques supérieures, soit que, engagé déjà dans l'apprentissage de sa profession, il demande à des cours pour adultes le complément de formation qui lui donnera une connaissance d'ensemble de son métier, en même temps qu'un complément de culture humaniste.

16. **Matières de base et matières à option.**

On pouvait prévoir que de chaudes discussions surgiraient à propos du contenu des programmes. Dans un enseignement uniformisé comme le nôtre, où la plupart des matières, dans une classe donnée, sont également obligatoires, la question des programmes et des horaires a fatalement pris des dimensions excessives. **Deux façons de voir** sont représentaient dans l'Université et dans l'opinion ; elles l'étaient aussi dans la Commission.

Les uns considèrent le contenu de l'enseignement, ce qu'il faut que sache un élève moyen, le *minimum* indispensable (suivant le mot de Gréard, « ce qu'il n'est pas permis d'ignorer »). Ils sont, par conséquent, soucieux d'arriver à un enseignement équilibré, où les humanités, les sciences exactes ou biologiques, la langue maternelle et les langues étrangères se balancent à peu près, et où une place réduite est faite aux matières secondaires. Ils élaborent un programme qui, comme à l'école primaire, sera le même pour tous les élèves, en ce qui concerne tout au moins les matières dites de base. La Commission a pu examiner un projet séduisant qui rendait facultatives ou plutôt optionnelles un grand nombre des matières scolaires, la base obligatoire étant réduite à peu d'heures et à quelques disciplines littéraires et scientifiques.

Les autres considèrent la valeur éducative et formatrice d'une discipline donnée, et sont tentés de lui accorder le premier rang si elle développe les qualités humaines qui leur paraissent les plus estimables. C'est ainsi que la Commission a successivement entendu des panégyriques du latin, des mathématiques, du français, des langues vivantes, du travail manuel, considérés chacun comme le meilleur noyau possible des études secondaires. Les sciences naturelles ont été éloquemment défendues et peuvent assurément être un admirable centre d'intérêt dans le premier cycle ; quand à l'histoire et surtout la géographie, on connaît des écoles qui ont fait rouler autour d'elles tout l'enseignement des petites classes.

Cette fois, comme dans le passé, **le flux et le reflux de ces deux tendances se sont achevés en un compromis** ; on a prévu une section pour le classique, deux sections pour le moderne, toutes les matières enseignées dans chaque section étant obligatoire en principe et aucune section d'aucun ordre n'étant proprement scientifique, aucune purement littéraire.

L'enseignement classique du second degré reviendrait ainsi et à l'égalité scientifique et à l'obligation du latin ; il est vrai qu'il ne s'adressera désormais qu'à une toute petite partie du public scolaire, et que les orienteurs auront soin de ne pas laisser s'engouffrer dans une impasse des élèves dont la place sera sur une autre voie. Le latin a été attaqué et soutenu ; la Commission a accordé à cette joute toute son attention (annexe n°V) ; sa conclusion a été que le latin n'est ni l'instrument de réaction que dénoncent certains, ni la panacée obligatoire prônée par d'autres. Le latin est une excellente formation de l'esprit ; il n'est pas la seule. Encore faut-il que les élèves qui s'y adonnent ne se soient pas trompés sur leur goûts et leurs aptitudes, et qu'ils consacrent à son étude tout le temps et le travail qu'elle requiert pour être profitable. Aussi l'enseignement du latin doit-il, dans les petites classes, absorber la majorité des heures de classe et d'étude.

On peut se demander si cette spécialisation austère dès les premières années, de même que la division du moderne en deux sections seulement, centrées toutes deux sur l'apprentissage du français par le français, mais comportant plus ou moins de sciences, va correspondre vraiment à la diversité des esprits et des caractères, diversité qui par ailleurs trouvera pleinement à se satisfaire dans l'ordre technique, au moins dans le second cycle. Si l'on songe d'autre part que seul le second cycle moderne et classique sera exposé à garder le caractère systématique d'études poursuivies en vue d'un examen qui ouvrira l'accès à des études ultérieures (et sans doute est-ce nécessaire pour le bon recrutement des Universités), on jugera que les élèves

pourraient avoir les coudées plus franches tout au long du premier cycle, dont le diplôme ne sera pas délivré après examen. **Une bonne manière d'assouplir le système, de susciter l'intérêt des élèves et de leur permettre de s'adonner sans gêne et de tout coeur à leurs études libérales serait d'élargir au maximum le système des options**, qui jusqu'ici ne jouait que pour les langues, pour l'enseignement religieux et, suivant les époques, pour la musique, le dessin, la culture physique et l'escrime, ou l'histoire de l'art. **On pourrait arriver ainsi au système mentionné précédemment, où seuls seraient obligatoires deux ou trois enseignements, ou même au nouveau système britannique, où toutes les matières vont être au choix.** Un tel libéralisme est éloigné de nos traditions, et l'application d'un pareil système poserait des problèmes très ardues dans l'ordre matériel. Il faudrait, en particulier, des cours aussi largement espacés que ceux des Universités, et des professeurs nombreux, de façon que l'élève puisse pêcher à droite et à gauche, picorer, diront les sceptiques, ce qui constituera son emploi du temps et son plan d'études personnel. Cela serait possible à deux conditions : d'abord que les professeurs fussent honnêtement payés pour un nombre réduit d'heures de classe (de façon à interdire l'octroi d'heures supplémentaires) et que l'état-major des établissements fût par conséquent plus nombreux et de talents plus variés ; ensuite que les élèves fussent initiés aux méthodes actives de travail personnel, et pussent abattre par eux-mêmes, en étude, à la bibliothèque, par le travail en équipe, autant de besogne autour d'une heure ou deux d'enseignement magistral qu'il en accomplissent aujourd'hui en six heures de classe. On sera d'ailleurs amené par une autre voie au système des « classes mobiles », que certains établissements emploient déjà pour les langues vivantes ; **les classes de rattrapage qui seront nécessaires après les repentirs, la correction des erreurs d'aiguillage, seront forcément des « classes mobiles » de mathématiques, de latin, de langues vivantes ou de littérature française.**

V. LE NOUVEL ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

17. Etudes générales préparatoires et licence

En ce qui concerne l'Enseignement supérieur, les idées essentielles de la Commission ont été les suivantes : **les élèves qui poursuivront des études au-delà du secondaire entreront tous dans les Facultés, dont le nombre pourra être augmenté et dont les portes seront largement ouvertes ; après une ou deux années d'études générales dans la spécialité choisie, ils prépareront en deux ans la licence ; ensuite ils se dirigeront soit vers une licence supérieure de techniques générales ou de recherche, soit vers les écoles ou grandes écoles de formation professionnelle.**

Cela posé, entrons dans quelque détail.

Si le niveau actuel de la licence est bas, la raison principale en est, de l'avis de la Commission, que les étudiants, à peine franchie la barrière d'un baccalauréat dérisoire, se spécialisent immédiatement dans la poursuite de trois ou quatre certificats, poursuite qui leur ferme les yeux sur l'ensemble des études auxquelles se consacre la Faculté où ils se sont inscrits. Or le nouveau plan d'études du second degré va amener, d'ici sept ou huit ans, un nombre énorme de jeunes gens et de jeunes filles aux portes des Universités, après un baccalauréat classique, moderne ou technique dont le caractère et le niveau restent à déterminer. Cet afflux, que l'Etat doit souhaiter et rechercher, parce que seul il permettra une vraie floraison des élites, posera le problème de façon encore plus aiguë.

Voici la solution préconisée par la Commission. **Tout étudiant devra suivre, dans la Faculté de son choix, deux années d'études générales avant d'aborder les études spécialisées dont la sanction est la licence par certificats.**

Ces études générales - la Commission a préféré cette expression à celle d'années propédeutiques - remplaceront la Première Supérieure dans l'ordre des lettres, le P.C.B., dans l'ordre des sciences biologiques, les Spéciales Préparatoires et les Spéciales dans l'ordre des sciences dites exactes. Elles permettront aux élèves

de sortir plus tôt de la réglementation forcément plus étroite des lycées, d'autant plus qu'il ne leur sera pas interdit de butiner déjà à travers le vaste choix de cours qu'offriront les nouvelles Universités. Mais ils pourront être suivis de très près par leurs professeurs d'études générales, qui ne se feront pas faute de les conseiller sans les contraindre.

Après ces deux années d'études générales, les étudiants se spécialiseront en connaissance de cause et n'auront pas de peine à arriver en deux autres années à la licence par certificats.

Cette période minima de quatre ans appelle des remarques. Si l'âge moyen du baccalauréat complet est de dix-huit ans, l'âge moyen de la licence, préalable elle-même aux études professionnelles, sera de vingt-deux ans, ce qui semble bien tard. **Les deux années d'études préalables ont paru à la Commission actuellement nécessaires à cause du bas niveau du baccalauréat** ; c'est la faillite - au moins partielle - de notre enseignement secondaire qui justifierait une mesure aussi grave. On peut concevoir, d'ici quelques années, un baccalauréat rétabli dans sa dignité et rehaussé ; dans ce cas, une année seulement d'études générales serait nécessaire. **Cela revient à mettre en question le baccalauréat lui-même.**

Le baccalauréat est-il aujourd'hui l'examen d'entrée à l'Université ? En droit oui, en fait non, puisque l'avis unanime est que le bachelier n'est pas prêt à aborder avec profit les études de licence. Est-il alors un simple diplôme de fin d'études secondaires ? Non plus, puisque cet examen extérieur à l'école secondaire donne parfois des résultats qui contredisent le jugement et les prévisions des maîtres, la part de chance inhérente à une épreuve aussi partielle et aussi hâtive amenant la réussite de candidats médiocres et l'échec de bons sujets, et puisque le livret scolaire ne joue pratiquement que dans les cas limites. D'où deux solutions à envisager : **ou bien rétablir le baccalauréat dans ses anciennes vertus ; ou bien marquer la fin du second cycle, comme la fin du premier, par un simple diplôme de fin d'études délivré par l'école secondaire que va quitter l'élève, et alors prévoir ensuite un sévère examen d'entrée en Faculté.** Tel est le dilemme qu'il faudra trancher dans un proche avenir. La Commission a paru pencher pour la seconde solution.

Il faut d'autre part noter que le programme de ces deux années préparatoires risque de faire double emploi avec certains chapitres du programme des classes de Philosophie ou de Mathématiques Élémentaires. Ces classes d'après examen se rapprochent d'ailleurs de l'enseignement supérieur par leur esprit et leurs méthodes. N'y aurait-il pas lieu de les intégrer dans les deux années en question, et de ramener ainsi l'âge moyen de la licence à vingt et un ans, le baccalauréat étant passé en une fois à l'âge moyen de dix-sept ans ? Ce serait sans doute renoncer à une des traditions les plus originales de notre enseignement secondaire, qui mettait pour couronne à son deuxième cycle es études de philosophie que la plupart des pays (la Russie exceptée) réservait à l'enseignement supérieur ; mais ce serait en même temps ouvrir l'accès d'études analogues aux bacheliers de l'ordre technique, qui autrement en seraient privés. **Le schéma des âges deviendrait le suivant : Primaire : quatre ans d'études précédés d'une ou plusieurs années préparatoires ; Secondaire : quatre ans d'études précédés de deux années d'orientation ; Supérieur jusqu'à la licence : deux ans d'études précédés de deux années d'initiation, soit quatorze années de 7 ans à 21 ans.**

18. Après la licence.

La licence est étymologiquement une permission d'enseigner. C'est un lieu commun de dire qu'elle ne correspond plus à sa définition. Les études dont elle est la sanction n'ont rien d'une formation pédagogique. Il faut régulariser ce divorce, le prononcer officiellement. A vrai dire, la licence cumulait jusqu'ici trois rôles ; sanction régulière des études supérieures (sous ses deux formes, licence d'enseignement et licence dite libre), elle était en même temps la seule initiation aux carrières de chercheurs et de savants - le doctorat étant alors son degré supérieur - et aussi la porte d'entrée du professorat secondaire - l'agrégation étant alors son degré supérieur.

Désormais la licence ne sera plus que la sanction régulière des études supérieures. Une fois la licence passée, l'étudiant qui veut faire de la recherche se dirigera vers des certificats spécialisés où il s'initiera à la science qui se fait, et vers un doctorat, où il essaiera de faire à son tour de la science ; et l'étudiant qui voudra prendre une autre profession - enseignement ou toute autre - subira une formation professionnelle, très variable

suivant la branche choisie.

En résumé, études supérieurs, pédagogie, recherche ne doivent pas être confondues et doivent avoir pour sanctions des diplômes différents.

19. Aménagement des Facultés

Si nos Universités veulent répondre aux besoins des étudiants qui vont bientôt rechercher en foule leur enseignement, et si elles veulent en même temps ne pas se trouver distancées par le progrès des sciences, des métiers et des arts, elles devront multiplier leurs chaires et en modifier la répartition.

Les Facultés de droit devront étendre leur compétence à l'économie politique et aux sciences sociales. La création des Facultés techniques, distinctes des Facultés des sciences et formant des ingénieurs, a eu dans la Commission de très chauds partisans (Anne n° VI). D'autre part, il conviendra de procéder à des révisions périodiques des chaires, dans chaque Faculté et dans l'ensemble de chaque Académie.

La France pourrait peut-être, dans les sciences de la vie, former plus de savants, si elle ne comptait pas, dans les Facultés des Sciences, 70 chaires de sciences descriptives pour 4 chaires de biologie.

Il y aura lieu de même, comme on a commencé de le faire dans le passé, de grouper certains enseignements, à l'intérieur d'une Faculté, ou même certains enseignements appartenant à plusieurs Facultés, en Instituts comportant des directeurs d'études, directeurs dont le rôle auprès des étudiants peut être déterminant, tant pour la réussite de leurs études et de leurs recherches que pour le choix de leur carrière.

Enfin il sera très bon de réserver dans chaque Faculté une ou plusieurs chaires « d'actualité » où chaque année viendrait enseigner un professeur différent, venant d'une autre Faculté française ou de l'étranger, et signalé par ses découvertes ou ses recherches sur un sujet neuf.

Ce programme ambitieux sera long et difficile à réaliser ; il implique de grosses dépenses avant que nos laboratoires soient seulement comparables à ceux de l'étranger. On pourra le réaliser progressivement, en s'attachant à développer d'abord au maximum, dans telle ou telle Académie, la Faculté qui, par son corps enseignant, les traditions locales et les tendances des étudiants, est le mieux placée pour s'approcher de la perfection.

Cette mesure, conforme aux traditions d'originalité de nos Académies, sera un premier pas ; on travaillera plus tard à amener toutes les Facultés à des niveaux comparables partout.

20. Les Grandes Ecoles.

L'extension d'un enseignement technique supérieur à l'intérieur de nos Académies sera nécessaire quand les Grandes Ecoles auront été transformées.

La Commission, en effet, a été d'avis qu'il n'y avait aucune raison de maintenir les établissements supérieurs dits « Grandes Ecoles », dans la mesure où ces établissements donnent un enseignement supérieur général analogue ou identique à celui que dispensent les Facultés (Annexe n° VII). Ce double emploi, ajouté à l'esprit de caste qui anime les élèves de certaines de ces maisons, et qui naît dès les classes préparatoires incorporées aux lycées (Spéciales, Première Supérieure, etc.) ne peut que maintenir parmi les étudiants un malaise fâcheux. Mais ces écoles ont un passé si glorieux qu'il sera malaisé de faire admettre à l'opinion leur suppression : on hésite à proposer la disparition de l'Ecole Polytechnique ou même de l'Ecole Normale Supérieure. Alors il faut que ces écoles d'en tiennent à leur caractère d'écoles professionnelles, et qu'on y entre après la licence. Dans ces conditions, les Grandes Ecoles seront à tel point justifiées qu'on pourra en créer de nouvelles selon les besoins. Il y a, entre autres, une création indispensable, celle d'une Ecole Supérieure d'administration qui, recrutant ses élèves parmi les meilleurs licenciés de tous ordres, préparera des fonctionnaires des grands corps de l'Etat dévoués au Gouvernement républicain et démocratique.

VI. LES CADRES UNIVERSITAIRES.

21. Maîtres du primaire.

Le principe étant admis que la formation professionnelle ne doit venir que lorsque la culture générale a été acquise, sous peine de lui ôter son caractère de curiosité désintéressée, il s'agit d'examiner comment ce principe pourra s'appliquer à la formation professionnelle des maîtres. Actuellement les maîtres des écoles primaires élémentaires suivent trois années d'études pédagogiques et d'études générales entremêlées, ceux des écoles primaires supérieures y ajoutent deux années semblablement hybrides à Saint-Cloud ou à Fontenay, les professeurs licenciés ne font pas d'études pédagogiques, et les professeurs agrégés suivent distraitement quelques conférences puis quelques semaines de stage ; quant aux maîtres des différentes branches du technique, le statut de leur formation est en plein devenir.

Il semble clair, d'autre part, que les connaissances pédagogiques et les qualités nécessaires à un bon maître sont à peu près les mêmes pour le primaire et pour le secondaire ; seules les connaissances relatives aux matières enseignées diffèrent assez pour justifier les études supérieures, longues et parfois ardues, qui font passer par les examens de la licence le future maître secondaire.

Il paraîtrait logique, dans ces conditions, de rassembler dans les mêmes études pédagogiques tous ceux qui se destinent à la fonction enseignante ; cela ferait beaucoup, d'autre part, pour rapprocher des catégories de fonctionnaires qui se sont souvent méconnues dans le passé.

Une question d'âge s'oppose à cette mesure. Il paraît difficile de rassembler des licenciés de 21 ans et des bacheliers de 18 ans pour des études communes ; le frère aîné reviendrait à l'école pédagogique après trois ou quatre ans de Faculté pour y retrouver son cadet qui viendrait d'en finir avec le baccalauréat. Même si cette école doit être purement professionnelle, la différence de culture entre les deux moitiés de la classe rendrait l'enseignement extrêmement délicat.

En réservant donc la question de la formation pédagogique en commun, on peut du moins envisager que tous les futurs maîtres aillent jusqu'au bout du secondaire. C'est seulement après avoir reçu cette formation générale que les futurs instituteurs et institutrices entreraient à l'Ecole Normale. En supposant un baccalauréat non scindé, à 17 ans, deux années d'études pédagogiques (ce qui ferait quatre en tout depuis la fin du premier cycle, au lieu de trois aujourd'hui) mettraient les futurs maîtres en état de commencer à 19 ans les stages de longue durée qui les conduiraient au certificat d'aptitude pédagogique. Si le secondaire se termine à 18 ans, l'entrée dans la carrière se fera à 20 ans. Affaire d'âge mise à part, cette solution est très proche de celle que l'on réclamait avant la guerre pour la réforme des Ecoles Normales.

22. Maîtres licenciés.

Les licenciés de tous ordres, y compris les licenciés techniques si le grade est institué, et les techniciens de l'agriculture, de l'éducation physique, de l'industrie, du commerce, des beaux-arts, de l'art militaire, devront, avant d'être admis à enseigner, suivre une formation analogue, adaptée à leur spécialité si on le peut en raison du nombre des élèves et de l'organisation des locaux, **formation où les stages d'un trimestre au moins dans des écoles annexes devraient avoir leur place.** Cela pose de gros problèmes de centralisation et suppose des professeurs très compétents. **Mais il paraît évident que seule une mesure pareille écartera d'une carrière particulièrement délicate ceux qui n'ont pas reçu à leur naissance le don d'enseigner et qui n'ont pas su l'acquérir,** et risqueraient de discréditer le corps enseignant. Il faut prévoir de même une formation au moins partielle de ceux qui animeront les oeuvres post-scolaires et admettre une formation spéciales pour les futures institutrices maternelles.

Deux autres systèmes cependant seraient concevables. L'un consisterait à faire passer dans le même établissement pédagogique, immédiatement après le baccalauréat, tous ceux qui se destinent à la fonction enseignante. Ensuite seulement aborderaient les études de licence ceux des maîtres qui voudraient se destiner à l'enseignement du second degré. Ce système, dont les avantages sont apparents, présenterait le grave inconvénient d'amener aux études supérieures des élèves de 19 ou 20 ans qui auraient abandonné pendant deux ans les études désintéressées et éprouveraient de la peine à reprendre le pli, la formation professionnelle s'étant trouvée placée avant la culture générale.

L'autre consisterait à dispenser les cours de pédagogie en même temps que les autres cours de licence ; les étudiants choisiraient eux-mêmes à quel moment de leur cycle d'études placer leur préparation pédagogique, et joindraient un ou deux certificats de pédagogie à leurs autres certificats, comme aujourd'hui on adjoint un certificat de lettres classiques à des certificats de langue, d'histoire ou de philosophie. Le problème dans ce cas serait l'organisation des stages et des exercices pratiques. La situation à laquelle on aboutirait ne serait pas très différente de celle des étudiants qui, sans être passés par l'Ecole Normale, se présentent au Brevet Supérieur, puis au C.A.P., ou de celle des bacheliers qu'on a autorisés à se présenter à ce même C.A.P.

23. Echanges de maîtres entre les divers ordres.

En tout état de cause, il faudra prévoir des combinaisons analogues pour permettre l'accès aux fonctions de professeur de l'enseignement classique ou moderne du second degré aux maîtres du primaire ou du technique, et d'une manière générale pour réaliser les « raccords » nécessaires entre les différentes carrières. Cela sera particulièrement nécessaire dans les années qui viennent. Si la situation matérielle des maîtres des différents degrés et des différents ordres est partout honorable, elle ne sera pas très différente d'un degré à l'autre, et **l'on pourra aisément détacher des maîtres du secondaire dans le primaire, ou inversement.** Ce système du détachement peut être extrêmement fécond, tant pour redresser des erreurs de carrière que pour élargir l'horizon des uns et des autres. De même le système de l'exéat d'un département à l'autre doit être largement répandu, ainsi que l'échange, pour des stages de trois ans par exemple, d'instituteurs métropolitains contre des instituteurs coloniaux, ou des professeurs enseignant en France contre des professeurs enseignant à l'étranger. **D'une façon générale, un assouplissement des carrières pédagogiques,** une large brèche dans les vieilles cloisons sont nécessaires, pour vivifier notre corps enseignant et augmenter son prestige.

24. Situation morale et matérielle

Ce prestige est indispensable. Or l'instituteur le perd peu à peu dans les villages et les professeur ne l'a jamais eu dans les petites et les grandes villes. Ce prestige, qu'il faut revendiquer, est un prestige moral et social, qui fasse des membres du corps enseignant des autorités haut placées dans la hiérarchie, en quelque lieu qu'ils exercent leur profession. Il y a cinquante ans, il y a trente ans encore, les meilleurs élèves se dirigeaient vers l'enseignement. Qu'y ont-ils trouvé, après des études difficiles et qui rendent la sensibilité plus vive ? Une médiocrité sans considération. Quelle déchéance, des rêves du jeune normalien fêté à la vie besogneuse du professeur de lycée, que les parents de ses élèves ignorent injurieusement et qui doit courir après les heures supplémentaires et les leçons particulières ! La crise du recrutement, qui est angoissante, s'explique avant tout par le fait que les membres du corps enseignant souffrent cruellement dans leur dignité.

Hélas, le prestige tient maintenant à l'argent. Tant pis. **Il est donc indispensable que la fonction enseignante soit rétribuée par l'Etat tout autrement qu'elle ne l'est, c'est-à-dire largement.** On n'a pas le droit d'exiger - comme nous le faisons pourtant - de la science, de la tenue, de l'autorité, un rôle social, une conscience professionnelle exemplaire d'un fonctionnaire qui est parmi les plus humbles de son milieu, et dont le salaire est dérisoire si on le compare à ceux que l'Etat dispense à des fonctionnaires dont il exige beaucoup moins, et plus encore à ceux qu'assure l'industrie privée. Or il est nécessaire que professeurs et instituteurs aient toutes ces éminentes qualités ; il faut donc les rémunérer en conséquence, et la société les estimera à proportion. Si les membres de la Commission se permettent, non sans quelque gêne, cette revendication, c'est qu'ils sont

assez anciens pour la plupart pour penser à leurs cadets qui entreront un jour, souhaitons-le, dans la carrière. Sur la question des traitements dans l'Université, de l'instituteur de village au professeur de faculté, la Commission jette, de toutes ses forces, un cri d'alarme, qu'il devrait trouver un écho chez tous ceux qui ont le souci de la dignité de l'enseignement français.

VII. LA TRANSITION.

25. Eviter le chaos.

Au moment de terminer ce rapport succinct, où le signataire n'a cherché qu'à rendre une image fidèle des travaux, des discussions, des incertitudes mêmes de la Commission, envisageons l'avenir immédiat et l'avenir plus éloigné. La refonte générale des études qui découlera du principe adopté, **l'obligation du second degré** - refonte dont on vient d'avoir un aperçu - **ne pourra se faire que graduellement**, et d'autant plus lentement que la France aura plus de plaies à panser. **Il est vraisemblable, en mettant les choses au mieux, qu'une période de cinq à six ans sera nécessaire pour la mise en place des diverses institutions prévues.** Si la transformation du primaire, la création des deux années d'orientation et l'organisation des deux années préparatoires aux études de licence peuvent être mises en train aussitôt, les immenses tâches que proposent l'extension de l'enseignement technique secondaire et supérieur et l'élargissement de nos Universités seront longues et ardues à accomplir.

Une délicate période de transition devra donc être ménagée pour éviter le chaos, et permettre au contraire à la carrière scolaire des élèves de demain de **se rapprocher dès maintenant de ce « courant progressif et continu » que doit être l'éducation.**

Il faudra utiliser les maîtres, les locaux et le matériel dont on disposera, quelle qu'ait été leur destination première. **Il faudra admettre provisoirement une quantité d'équivalences, et admettre à l'essai comme professeurs des hommes et des femmes qui n'ont jamais enseigné.** Parmi les prisonniers libérés et les démobilisés se trouveront des gens de bonne volonté, non sans compétence, qui, bien encadrés et stimulés par des conférences périodiques, pourront rendre de grands services ; c'est un pareil recrutement qui est envisagé en Grande-Bretagne. Il faudra être éclectique pour les locaux aussi, en attendant de pouvoir construire des établissements pour une destination déterminée.

Dans tous les cours de notre histoire universitaire nous avons eu recours à ces expédients. Nous y recourrons une fois de plus, mais nous avons le devoir de les reconnaître pour ce qu'ils sont, et de ne pas rendre définitives, pour des raisons de ladrerie, des solutions fragiles et branlantes.

26. Bourses.

Le problème financier aura un triple aspect. Faire face à un énorme programme de constructions, de créations de postes ; gonfler le budget normal de soldes et de dépenses d'entretien doubles des chiffres antérieurs ; enfin mettre les familles en mesure de supporter le supplément de dépense que représente pour elle la scolarité obligatoire jusqu'à quinze et dix-huit ans, cela **grâce à une généralisation presque automatique des bourses d'entretien, ou par une amélioration substantielle des allocations familiales.**

C'est surtout dans les campagnes qu'il sera difficile de retenir les adolescents loin des travaux des champs, au moment où les besoins du pays réclameront le plus de main-d'oeuvre. La scolarité régulière jusqu'à quinze ans, l'école des travailleurs jusqu'à dix-huit ans seront mal accueillies par la population rurale, à moins que le manque à gagner ne soit pas trop lourd, et à moins qu'on ne sache montrer aux parents les profits lointains qui compenseront cet inconvénient immédiat ; les maîtres auront à jouer là le rôle des propagandistes.

On pourra apporter un léger adoucissement à cette amertume par un meilleur aménagement des vacances scolaires suivant les régions ou même en laissant aux directeurs d'écoles cantonales du second degré l'initiative

de décider des congés exceptionnels suivant les besoins des travaux agricoles.

27. Oeuvres post-scolaires.

On ne pourra franchir la passe, en effet, qu'en renonçant au système de la centralisation, de l'uniformité et de l'irresponsabilité qui a été trop souvent et trop longtemps le nôtre. La carrière de fonctionnaire de l'enseignement, non plus d'ailleurs que nulle autre fonction publique, n'a pas été conçue comme un cocon soyeux où une chrysalide douillette vivrait à l'abri des intempéries et des caprices du sort. L'initiative d'un instituteur, d'un directeur d'école, d'un chef d'atelier-école, d'un proviseur de lycée est aussi importante, aussi nécessaire que leurs connaissances ou leurs qualités pédagogiques. C'est aux membres de l'enseignement qu'il va appartenir de combler les fossés et de nouer des liens entre les différents degrés et les différentes disciplines, c'est à eux qu'il appartient d'élargir les programmes et d'assouplir les méthodes, sans attendre que l'Etat en inscrive l'obligation dans les lois.

Ce serait d'ailleurs de l'aveuglement et de la présomption de croire que les membres de l'enseignement public peuvent à eux seuls combler toutes les lacunes d'une éducation nationale en pleine transformation. Dans le domaine de l'éducation physique et athlétique, dans celui de l'éducation sociale, morale et civique, dans celui de la culture professionnelle, dans celui de la culture artistique ou même celui de la culture générale, **des oeuvres multiples sont venues depuis longtemps, autour de l'école et après elle, compléter son action auprès des adolescents et des adultes** : sociétés sportives, colonies de vacances, auberges de la jeunesse, patronages laïques, mouvements de scoutisme, mutualités, coopératives, cours du soir, universités populaires, chorales, troupes dramatiques, cercles d'études, cours professionnels forment autour de l'enseignement public un essaim de bonnes volontés actives et souvent fécondes. **Il est certain que, au moins pendant la période de transition et en attendant que l'école assume dans son intégrité le rôle immense qu'il doit être le sien, l'Etat doit reconnaître ces bonnes volontés, s'appuyer sur elles et les utiliser.**

28. Avenir de l'école rénovée.

Que ces oeuvres soient privées ou patronnées par l'Etat, qu'elles soient subventionnées ou non, leur caractère éducatif et les résultats qu'elles ont su obtenir sont reconnus depuis longtemps, et leur ont valu la bienveillance du Gouvernement. Cela ne veut pas dire que l'Etat se déchargera toujours sur elles du soin de compléter l'éducation reçue à l'école. **Si dans le passé l'école publique, obligée de se limiter, a mis l'accent sur la formation intellectuelle plutôt que sur la formation physique, morale et civique, son but demeure celui qui est inscrit dans les textes organiques de la République, et elle ne s'en rapprochera qu'en prenant sur elle, comme les écoles d'autres pays, de Grande-Bretagne, de Russie et des Etats-Unis par exemple, la formation physique, morale, civique, sociale et artistique de tous les Français.** Il est donc à souhaiter que les oeuvres post-scolaires, en nous aidant à franchir la période de transition, initient à leurs principes et à leurs méthodes un nombre croissant de maîtres de nos différents enseignements, qui pourront plus tard faire profiter de l'expérience ainsi acquise **une école rénovée, aux méthodes assouplies et aux vues élargies.**

Alger, août 1944.